



**Bureau communautaire
Mardi 27 Juin 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD représentée par Mme Isabelle SILHOL.

Absents : M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Attribution d'une subvention pour le Festival Salagou en scène 2023

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux attributions des subventions, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, l'article L2311-7 notamment,

Vu le Décret n°62-1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu le décret n°2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 Avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant détermination des compétences exercées par la Communauté de communes du Clermontais,

Vu la demande écrite formulée par l'association Salagou en Scène,

Considérant que le festival Salagou en scène accueille des artistes nationaux et des talents émergents principalement de la Région, avec une attention particulière pour les auteurs compositeurs interprètes de tous les univers musicaux,

Considérant que ce festival s'inscrit dans une démarche écoresponsable avec l'objectif de zéro déchet ;
Considérant que cette démarche répond aux objectifs et orientations définies dans le projet de territoire 2020-2030 visant à accompagner les initiatives associatives et à la structuration d'une programmation autour des musiques ;

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Salagou en scène pour l'organisation de son 5^{ème} festival qui aura lieu du 30 juin au 1^{er} juillet 2023.

Il est rappelé que, dans le cadre de sa compétence en matière culturelle, la Communauté de communes peut accompagner les porteurs de projets œuvrant pour la culture sur le territoire du Clermontais afin de développer une offre estivale de qualité, cohérente avec la programmation annuelle du Sillon. Cette collaboration est d'autant plus importante que l'été est la période de fermeture du Sillon.

Par ailleurs, cette coopération peut permettre de structurer et de pérenniser les initiatives associatives. C'est pourquoi, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'association Salagou en scène pour l'organisation du festival 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la Majorité : 7 voix pour et 3 absentions

- **APPROUVE** l'affectation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros à l'association « Salagou en scène »,
- **ACTE** que ce montant est inscrit au budget 2023,
- **CONDITIONNE** l'octroi de cette subvention au respect de la signature du contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant des subventions publiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 29 juin 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL